

Article écrit en juin 2002.

Paru dans « Les mains du Cral » en juillet/aout 2002.

Interprète en LSF ou interface ?

Un interview avec Francis Jeggli, interprète

Bonjour Francis. Tu es interprète depuis combien de temps ?

J'ai obtenu mon diplôme d'interprète à l'université Paris 8 en 1986 mais j'ai commencé à interpréter en 1985 alors que j'entrais en deuxième année de formation. La pénurie était importante à l'époque. Nous étions une quinzaine pour toute la France.

Tu as beaucoup d'expérience. Entre ton approche du métier en début de carrière et maintenant, quelles sont tes remarques fondamentales ?

Quand j'ai commencé à travailler comme interprète, en France, nous avons presque tous des liens familiaux avec la communauté sourde. Aujourd'hui, les interprètes n'ont, en grande majorité, aucun lien affectif avec les sourds. Petit à petit, avec l'ouverture des formations, ce sont des gens n'ayant rien à voir avec les sourds qui sont entrés dans le métier. C'est très bien comme cela. Cela a assaini la profession qui était encore à un stade de relations très affectives avec les sourds.

Si les interprètes ont évolué, c'est parce que les sourds ont évolué. Ils ont petit à petit rejeté les comportements trop affectifs et préféré les comportements professionnels.

Il y a 15 ans, nous n'intervenions que dans le domaine social et éducatif. Aujourd'hui, nous intervenons dans des domaines très variés, de la réunion d'enseignants aux conférences internationales, en passant par les réunions très spécialisées comme la théologie ou la psychiatrie sans oublier les discours politiques et les cours universitaires jusqu'au doctorat. Devant l'exigence de compétences et les enjeux de telles interventions, la profession ne pouvait que s'adapter, les sourds, en quelque sorte nous tirant vers le haut. Si un simple bilinguisme suffisait à l'époque, aujourd'hui une professionnalisation est devenue indispensable.

Que penses-tu des services d'interfaces ? Il semble qu'il y ait une autre logique de médiation entre les sourds et les entendants ?

En France, on confond parfois « *interfaces* » et interprètes.

Le CRILS de Lyon a tenté de faire une définition des deux fonctions qui est discutable mais qui a le mérite d'exister. Les interfaces de communication, profession inventée de toute pièce par l'ANPEDA, Association Nationale des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs, alors que la profession d'interprète commençait à s'organiser¹, ont pour but de faciliter l'intégration des sourds en prenant en charge ou en les aidant à prendre en

¹Pour l'ANPEDA des années nonante, un sourd ne pouvait pas être vraiment autonome.

Article écrit en juin 2002.

Paru dans « Les mains du Cral » en juillet/aout 2002.

charge leurs difficultés. Ce sont, en principe, des médiateurs qui sont partie prenante dans la discussion.

Autrement dit, dans une université par exemple, ils ont pour mission d'accompagner les étudiants sourds dans les tâches administratives comme l'inscription, ou tout autre problème d'intégration.

Par ignorance ou par facilité, voire par intérêt, des centres d'aide à l'insertion des sourds envoient des interfaces faire fonction d'interprète. C'est une erreur car ils ne sont ni formés ni compétents pour faire ce travail. Ainsi on a tendance parfois à substituer en salle de cours, un « interface » à un interprète.

En France, encore beaucoup d'institutions, alors qu'il existe des diplômes sur le marché depuis plus de 15 ans, continuent à recruter des interprètes sans se soucier de leur qualification.

Il existe des régions où les interprètes diplômés sont rares mais rien n'empêche d'embaucher un « interprète stagiaire » et de l'envoyer en formation continue le plus rapidement possible

On trouve tout et n'importe quoi sous l'étiquette d'interface. Parce que l'on connaît plus ou moins un ou plusieurs moyens de communication avec des sourds ou des malentendants on s'autoproclame interface.

En réalité les interfaces devraient être des gens très performants. C'est à dire des éducateurs ou des assistants sociaux bilingues, qui feraient leur travail d'aide à l'intégration des sourds et de médiation, parce qu'il y a un réel besoin.

Mais sur le terrain c'est tout l'inverse. Mise à part une formation sommaire en L.S.F., les interfaces n'ont souvent aucune qualification. Il n'est pas rare de retrouver dans les rangs des interfaces, des personnes qui ont été refusées aux concours d'entrées dans les écoles d'interprètes ou des personnes qui ont suivi la formation d'interprètes mais ont été jugées inaptes à exercer la profession à la fin de leurs études.

On ne devrait trouver des interfaces qu'auprès de sourds qui ont de réelles difficultés et non aux côtés de personnes autonomes qui peuvent décider par elles-mêmes. Malheureusement, aujourd'hui, certaines personnes pensent, en devenant interface, avoir trouvé un raccourci pour être interprète. Cela ne plait guère aux sourds, qui depuis des années militent pour être à égalité avec les entendants et qui ont donc besoin pour cela d'interprètes.

D'autres encore parlent « *d'interface de liaison* » (ce qui signifie en réalité interprète de liaison) comme si l'interprétation de liaison était quelque chose de facile et de moins important, laissant aux interprètes diplômés le soin de traduire des conférences. Là encore c'est méconnaître la réalité. La liaison semble à certains, plus facile que la conférence parce que si on se trompe, personne n'en saura jamais rien. Si un interprète, se trompe en traduisant un témoignage devant un juge, ou devant un médecin qui explique à son patient diabétique le dosage d'insuline qu'il doit s'injecter, les conséquences seront infiniment plus graves que s'il fait une erreur en conférence. Car dans une salle de conférence, il est bien rare qu'il n'y ait aucun bilingue à l'écoute et si les répercussions seront désagréables, ce sera surtout pour l'interprète.

De la part des créateurs d'interfaces, il est intéressant de voir qu'en fait, les interfaces sont exactement dans la position des interprètes il y a 16 ans lorsque les formations

Article écrit en juin 2002.

Paru dans « Les mains du Cral » en juillet/aout 2002.

n'existaient pas. C'est un retour en arrière, une revanche des opposants à la L.S.F. qui ont détourné subtilement le mouvement de reconnaissance et d'autonomie de sourds mais qui leur échappe maintenant. Le fait que certains sourds participent à leur expansion n'est guère surprenant. Lorsque j'ai commencé à travailler avec les sourds, le président de la Confédération des Sourds de France de l'époque, expliquait que la L.S.F. était très pratique pour les sourds peu intelligents. Il trouvait tout à fait inutile et déplacé de former des interprètes à l'université.

Y a-t-il des besoins spécifiques d'interprètes et d'autres d'interfaces ?

Oui, Il y a besoin d'aide spécifique pour les personnes qui ne peuvent être autonomes et doivent être prises en charge par des professionnels comme des assistant sociaux ou des éducateurs, accompagnés éventuellement d'interprètes s'ils ne connaissant pas la L.S.F., ou faisant « *l'interface* » s'ils maîtrisent eux-mêmes suffisamment la communication avec les sourds. Les sourds ont, dans certains cas besoin de médiateurs bilingues, dans d'autres cas d'interprètes.

Mais pas d'interface sans autre formation que de simples cours de L.S.F. Ce n'est pas parce que l'on connaît la L.S.F. que l'on devient automatiquement un travailleur social. Et ce n'est pas parce que l'on a suivi des cours intensifs de L.S.F. que l'on est apte à interpréter, surtout en liaison où les embûches et difficultés de toutes sortes sont les plus fréquentes.

As-tu eu des discussions avec les sourds de France à ce sujet ? Que disent les uns et les autres ?

J'en ai peu discuté en Suisse car heureusement ce phénomène est encore purement français. En France par contre, les sourds sont défavorables aux interfaces . Ils estiment qu'ils ont droit à autre chose que ce qu'ils considèrent être des interprètes au rabais.

L'association française des interprètes (A.F.I.L.S) qui réfléchit en ce moment à l'opportunité de s'ouvrir à l'occasion de la refonte de ses statuts, a reçu via Internet, une lettre d'un membre éminent de la fédération des sourds de France, qui menace de jeter l'opprobre sur l'association française des interprètes si celle-ci admet en son sein des interprètes non diplômés ou des interfaces. Cela vous donne une idée de l'image qu'ont les interfaces en France...

Pour ma part, je pense que les interfaces d'aujourd'hui auraient intérêt à devenir de vrais médiateurs bilingues ou de vrais interprètes. En restant dans l'entre-deux rendent-ils vraiment service aux sourds ?

Article écrit en juin 2002.

Paru dans « Les mains du Cral » en juillet/aout 2002.

Un interview avec une jeune interface, Karima

Karima Aliouche vient de terminer sa formation d'interprète relationnel au VERSEAU à Marseille, l'association de notre célèbre ami sourd Jean-Pierre Guérin (1^{er} administrateur du CRAL et du journal).

Karima effectue 3 semaines de stages au CRAL pour se perfectionner. Son signe est « Couleurs » car elle aime porter des vêtements de couleurs vives.

Photo

+

dessin LSF « couleurs »

Bonjour Karima, tu es interprète relationnelle ou interface ? Que veulent dire exactement tous ces termes ?

La formation que j'ai suivie s'appelle formation d'interprète relationnelle. Mais jusqu'à maintenant, je n'ai entendu ce terme qu'au Verseau. On parle d'interprètes de liaison, d'interface ou d'interprète relationnel(le). C'est la même chose.

Quelle est la différence avec un interprète en LSF ?

Les interprètes professionnels ont une formation beaucoup plus complète que nous. Ils ont donc un meilleur niveau de langue.

De plus, leur formation est faite par des organismes pouvant délivrer des diplômes reconnus par l'Etat, ce qui n'est pas notre cas.

Notre métier d'interface est plus orienté vers l'aide à la communication tout en suivant les mêmes règles déontologiques que les interprètes professionnels. Nous sommes formés notamment à faire de l'accompagnement dans les démarches que le client sourd a à faire dans le domaine social.

Les interprètes professionnels, eux, sont plus habilités à intervenir dans le cadre de conférences, de congrès, de tribunaux, etc.

Quelle est la situation des interfaces que tu connais ?

Je viens de faire un stage à Lyon, à l'URAPEDA (Union Régionale des Associations des Parents d'Enfants Déficients Auditifs) qui emploie des interfaces.

A Marseille, il y a aussi le Centre d'Interprètes de Liaison (CIL) qui emploie des interfaces. Ce centre est également dirigé par Jean-Pierre Guérin.

Ailleurs je ne sais pas trop. C'est un métier nouveau. Les interfaces sont salariés par la structure et le client n'a pas à payer. L'URAPEDA, par exemple, est subventionnée par l'AGEFIP.

En ce qui concerne les revendications, les interfaces en exercice souhaitent avoir plus de formation continue et de meilleures conditions de travail. Par exemple : - Pouvoir travailler à deux - Avoir un temps limité d'intervention et/ou des pauses - Pouvoir préparer les missions. Mais c'est souvent difficile, car l'institution cliente ne connaît ni notre métier ni nos besoins, et fonctionne souvent avec des budgets limités. Quant aux conditions salariales, je sais que les interfaces demandent à suivre la convention 66, ce qui correspond en France au salaire d'un travailleur social.

Bon, alors maintenant peux-tu nous parler de ta formation d'«interprète relationnelle » ?

Il y a d'abord une formation très intensive de **3 mois pour apprendre les signes**.

Nous avons suivi 450 h de cours à plein temps, ce qui correspond environ à un niveau 6 à IVT.

Article écrit en juin 2002.

Paru dans « Les mains du Cral » en juillet/aout 2002.

Ensuite, nous avons fait la **formation d'interprète relationnelle en LSF**. Pour entrer en formation, il faut avoir un niveau « Bac + 2 ».

La formation se déroule sur 5 semaines intensives avec 150 heures de cours. Les cours sont donnés par deux interprètes professionnelles en LSF et une formatrice sourde venant de l'ESIT ou du SERAC (*écoles d'interprètes à Paris*), je ne m'en souviens plus. Nous avons eu des cours de grammaire, de déontologie, d'Histoire des sourds et des exercices pratiques.

A la fin, nous avons passé un examen d'une heure avec un exercice de traduction : un article de journal et un texte de fiction.

Nous étions un bon groupe très motivé. Pour développer notre compréhension des signes, nous avons beaucoup travaillé sur les cassettes vidéo, par exemple sur les enregistrements de « L'œil et la Main ».

Pourquoi as-tu voulu faire ce métier ?

Il y a quelques années, j'étais surveillante dans un collège accueillant des jeunes sourds en intégration. À l'époque je faisais des études d'anglais. Pendant une année, j'ai côtoyé ces jeunes à la cantine, à la récréation, parfois pendant les heures de permanence. Je passais donc pas mal de temps avec eux, et, rien qu'à les regarder, si plein de vie et de malice, j'avais compris leur exception sourde. J'ai également rencontré des interprètes scolaires (interprètes en LSF) qui m'ont expliqué leur parcours. Ensuite au collège, j'ai donné des cours d'anglais pour remplacer des professeurs en congé. Mais ne désirant pas passer le CAPES (Certificat d'Aptitudes Professionnelles pour l'Enseignement Secondaire), je me suis orientée vers la formation d'interface.

Et maintenant ?

Et bien maintenant, j'ai fini ma formation et mes stages. Cet été, je vais travailler dans une colonie d'enfants sourds.

Mais je cherche du travail pour la rentrée comme interface.

En fait, mon but serait de faire ensuite la formation d'enseignante pour sourds à Cognin (Chambéry) et donc de trouver une place d'enseignante-stagiaire pour faire ma formation en cours d'emploi.

Pour toute proposition, veuillez contacter : Karima Aliouche, au VERSEAU, 158 cours lieutaud, 13006 Marseille – F - Tél depuis la France : 04 96 12 12 50 – Depuis la Suisse, faire le 00 33 à la place du premier 0.